

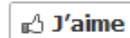
[Inscription](#)

Facebook vous permet de rester en contact et d'échanger avec les personnes qui vous entourent.



sipublic.info · 12 personnes aiment ça.

7 mars, 08:14 · 🌐



Langue d'e-vipère

Dans le village global, sans prétention, mieux vaut ne pas avoir mauvaise e-réputation ! Virginie Bensoussan-Brulé, directeur du département presse et David Fayon, expert numérique, l'ont rappelé, ce 7 mars, à l'occasion du petit-déjeuner débat organisé par le cabinet d'avocats spécialistes en droit et technologies avancées. Homonymie dérangeante, usurpation d'identité, dénigrement, injure ou diffamation, citation hors contexte sont désormais des risques courants sur internet tant pour les personnes que pour les organisations. En outre, la viralité des réseaux sociaux et l'absence de droit à l'oubli imposent une vigilance de chaque instant. Pour contrer l'e-médiasance des salariés frustrés par leur hiérarchie, des concurrents malheureux aux appels d'offre, des élus politiques du camp adverse, des usagers mécontents... le conseil est plus que jamais "d'occuper le terrain". A savoir, publier régulièrement des informations pertinentes et positives, parce que nul n'est jamais si bien servi que par lui-même. Et en cas de recours judiciaire, "il convient de réagir vite", a rebondi l'avocate. La prescription pour les actions en diffamation n'est en effet que de 3 mois. Tandis que les hébergeurs ou fournisseurs d'accès internet ont l'obligation de conserver les données d'identification sur une année seulement (bien moins que le temps nécessaire pour aboutir au procès). Mieux vaut donc se démener que rester coi et ne plus passer pour un je ne sais quoi...

**Dernier ouvrage de David Fayon**

davidfayon.fr